

Bruxelles, 7 août 2014

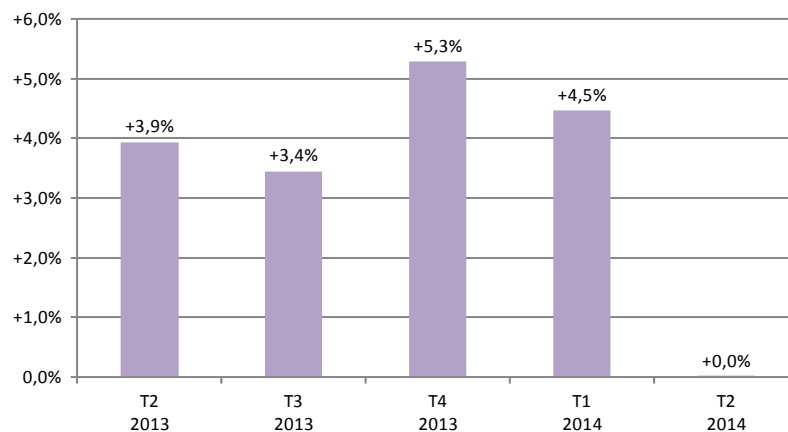
## ● Communiqué de presse ●

**Pour la première fois depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2013, le chômage n'augmente plus.**

### Stabilisation du nombre de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi

Le nombre de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi (CCI-DE) est resté stable au 2<sup>ème</sup> trimestre 2014 par rapport au trimestre correspondant de l'année 2013 : ils étaient en moyenne 425.705 (+ 4 unités physiques). Pour la première fois depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2013, le nombre de CCI-DE n'augmente plus.

*Variation du nombre de CCI-DE par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente*



Entre le 2<sup>ème</sup> trimestre 2013 et le 2<sup>ème</sup> trimestre 2014, on observe :

- une augmentation du nombre de CCI-DE de 3,5% en Flandre (163.972) (l'augmentation était encore de 9,3% au 1<sup>er</sup> trimestre 2014), une diminution de 2% en Wallonie (186.830) et une diminution de 2,3% à Bruxelles (74.903) ;
- une augmentation de 1,4% du chômage masculin et une diminution de 1,7% du chômage féminin ;
- une sensible diminution du nombre de CCI-DE de moins de 25 ans de 8,3%, une diminution de 1,5% dans la classe d'âge de 25 à 49 ans et une augmentation de 8% dans la classe d'âge des 50 ans et plus. Cette dernière augmentation est en partie imputable à une modification réglementaire (l'âge à partir duquel les chômeurs peuvent demander une dispense d'inscription comme demandeur d'emploi ayant été relevé de 58 à 60 ans).

Selon Eurostat, le taux de chômage harmonisé s'établit à 8,5% en Belgique contre 10,3% au niveau de l'Union européenne et 11,6% au niveau de la zone Euro.

### Nouvelle diminution du nombre de chômeurs avec complément d'entreprise et de chômeurs âgés dispensés

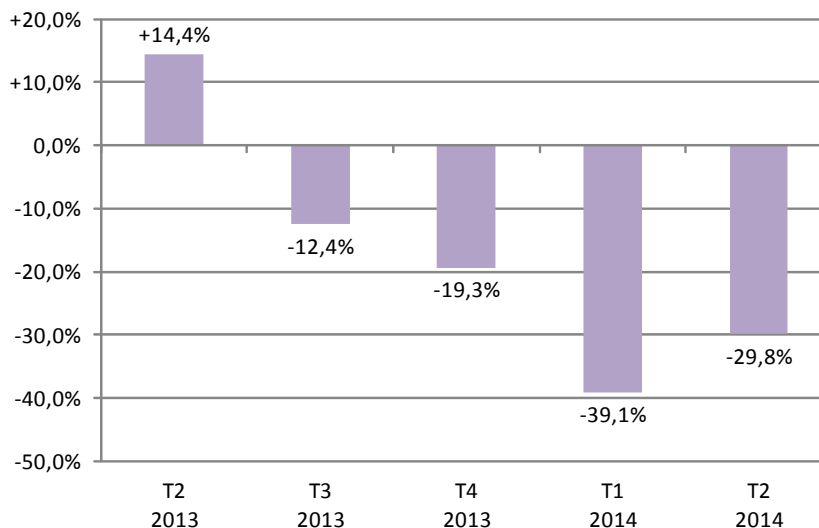
Le nombre de chômeurs avec complément d'entreprise (anciennement prépensions) continue de diminuer (- 3,6%), de même que le nombre de chômeurs plus âgés dispensés d'inscription comme demandeur d'emploi (- 17,4%). Cette évolution est aussi imputable d'une part au relèvement précité de 58 à 60 ans de l'âge à partir duquel la dispense peut être demandée et d'autre part à l'effet de départs plus nombreux à la pension de chômeurs appartenant à la génération du baby-boom.

De ce fait, le chômage indemnisé au sens large – y compris le chômage avec complément d'entreprise – des demandeurs d'emploi et non-demandeurs d'emploi diminue aussi pour la première fois depuis le 4<sup>ème</sup> trimestre 2012 (- 2,6%, soit - 16.868 unités physiques).

### Nouvelle diminution du chômage temporaire

Le chômage temporaire a concerné en moyenne 133.746 travailleurs, ce qui représente 28.781 unités budgétaires (+/- équivalents temps plein). Le chômage temporaire diminue maintenant depuis 4 trimestres. Par rapport au 2<sup>ème</sup> trimestre 2013, la diminution est de 25,3% en unités physiques et de 29,8% en unités budgétaires.

*Variation du chômage temporaire en unités budgétaires par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente*



La diminution concerne aussi bien le nombre de jours de chômage économique que le nombre de jours de chômage intempéries et concerne pratiquement tous les secteurs d'activité.

Le chômage temporaire pour raisons économiques a diminué de 12,9%.

Vu les bonnes conditions climatiques, le chômage temporaire pour intempéries a quant à lui chuté de 75,8%.

La suspension (chômage temporaire) pour employés a aussi diminué de 45% (en moyenne 1.611 employés par mois en unités physiques).

### Forte diminution des entreprises agréées en matière de titres-services

On observe d'autre part entre les 2<sup>èmes</sup> trimestres 2013 et 2014 :

- une stabilisation du nombre de travailleurs indemnisés dans le cadre des mesures d'activation. On relève toutefois un recours accru au nouveau plan Activa renforcé pour les jeunes demandeurs d'emploi peu qualifiés de moins de 30 ans qui a concerné en moyenne 5.197 personnes au 2<sup>ème</sup> trimestre 2014 (6.275 en juin 2014) ;
- une nouvelle augmentation du recours au régime des titres-services (+ 5,3% d'utilisateurs actifs, + 2,3% de titres utilisés), mais une diminution de 0,5% de titres achetés. Il est difficile d'interpréter les chiffres d'achats de titres-services car ils sont influencés par 2 hausses de prix au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et 2014 qui ont modifié les comportements d'achats de titres. La croissance continue du système semble toutefois se ralentir. Le nombre d'entreprises agréées a encore diminué de 11,5% (- 298 entreprises) sur un an. Il restait en juin 2.283 entreprises agréées, alors qu'elles étaient encore 2.754 en décembre 2011. Cette évolution est imputable aux mesures de professionnalisation du secteur (nouvelles conditions d'agrément dont notamment le cautionnement de 25.000 EUR demandé aux nouvelles entreprises) et à l'effet des contrôles renforcés.

#### Augmentation du nombre de travailleurs en crédit-temps et en congés thématiques

Le nombre de travailleurs en interruption de carrière a de nouveau baissé (- 2,2%). Le nombre de travailleurs en crédit temps a légèrement augmenté (+ 0,3%). Les interruptions complètes et à mi-temps diminuent. Les réductions d'1/5<sup>ème</sup> temps continuent par contre d'augmenter. Le nombre de travailleurs qui prennent un congé parental ou un congé pour assistance médicale a encore augmenté, respectivement de 8,1% et de 15,7%. Au total, cela donne une augmentation de 2% de toutes les formes d'interruption par rapport au 2<sup>ème</sup> trimestre 2013.

#### **N.B. : Demande d'allocations d'interruption électronique**

L'ONEM rappelle également que les travailleurs et employeurs du secteur privé peuvent désormais introduire leur demande d'allocations d'interruption de manière totalement électronique sur le site internet [www.socialsecurity.be](http://www.socialsecurity.be) (voir « demander le crédit-temps en ligne » et le communiqué de presse du 30.10.2013 sur le site [www.onem.be](http://www.onem.be)). Début août 2014, 6.535 demandes électroniques ont été introduites.

#### Des indicateurs orientés positivement

Toujours par rapport au 2<sup>ème</sup> trimestre 2013, le nombre total d'allocataires à charge de l'ONEM a diminué de 4,5%.

Le chômage temporaire, qui réagit en premier à la conjoncture, diminue depuis 4 trimestres consécutifs. Pour la première fois depuis début 2013, on observe une stabilisation du chômage complet. Le chômage de courte durée diminue pour la première fois et la diminution du chômage des jeunes s'accroît. Et le nombre de faillites diminue.

L'évolution de la croissance est positive depuis 5 trimestres consécutifs mais sa faible évolution au 2<sup>ème</sup> trimestre 2014 reste à surveiller.

Vous pouvez consulter l'étude complète sur le site internet de l'ONEM ([www.onem.be](http://www.onem.be)) dans la rubrique « Statistiques et Etudes » sous l'onglet « Indicateurs trimestriels ».